

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS N° 6/20

### Renaturation du ruisseau de l'Armary à la Pêcheurie

<b>Objet</b>	Renaturation du bief de l'Armary.
<b>Opération proposée</b>	Investissement suivi d'une cession à l'Etat de Vaud.
<b>Coût de l'opération</b>	300'000.- CHF. Voir détail dans le préavis.
<b>Réalisation</b>	Après acceptation de l'enquête publique (travaux puis cession au canton).
<b>Financement</b>	En première partie par la trésorerie courante de la commune. Le décompte final sera transmis à l'Etat de Vaud pour l'obtention de la subvention et le solde refacturé à la propriétaire de la Pêcheurie, Mme de Pahlen.
<b>Amortissement</b>	Le coût étant nul pour la commune, il n'y a pas d'amortissement.
<b>Plan d'investissement</b>	Cet investissement figure dans le plan quinquennal joint au budget 2020 pour 200'000.- CHF.

Le soussigné rapporteur a été invité par la commission ad-hoc le 22 septembre 2020 ainsi que le 29 septembre avec la participation du syndic, qu'ils en soient ici tous remerciés.

#### Remarques:

- Le statut « privé » du bief est quasi unique dans le canton.
- La cession du bief au canton fait partie intégrante du préavis, autrement la renaturation du secteur de la Pêcheurie ne serait pas subventionnée.
- Madame de Pahlen est d'accord d'assumer le solde à payer même si le canton verse une subvention plus faible que le 89% des 300'000.- CHF.
- Des travaux préalables ont déjà été exécutés et payés par la commune pour 22'500.- CHF. Comme nous sommes propriétaire du bief pour le moment, ce n'est pas au canton à assumer ce coût.
- La concession pour l'Armary Sàrl (SEFA, Commune, Messieurs Favre, Streit, Roth) continuera jusqu'à son échéance (voir plus si accord cantonal). Notre commune est partenaire pour 1/5 et touche environ 1800.- CHF par année.
- Lorsque le canton sera en possession du bief, il aura l'obligation de laisser couler au minimum 10 litres/seconde. Malgré les derniers étés secs il n'y a jamais eu de soucis d'eau ni pour les agriculteurs, ni pour les vigneron, ni pour l'Armary Sàrl (Arrosage et production d'énergie électrique).

- Bien que ce bief soit propriété de la commune d'Aubonne, les eaux qui transitent dans son lit sont **des eaux publiques**. L'entretien du bief, suite aux orages, coûte cher à la commune, en moyenne 35000.- CHF par année.

**Constat :**

Lorsque le bief appartiendra au canton, on aura toujours des frais, mais subventionnés à 60 % par celui-ci. Avec des crues de plus en plus importantes il y aura plus de travaux à effectuer, mais **nous n'assumerons plus l'entier de la facture.**

**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi du crédit, soit 300'000.- CHF.

Aubonne, le 16 octobre 2020

Rapporteur : François Linder